



Mot du président

Nous venons de vivre un mois de septembre intensif. En dehors des reprises d'activités habituelles, notre semaine mondiale des professions libérales a requis toute notre attention. Heureusement elle s'est globalement bien déroulée.

Chacune de nos organisations membres a eu l'occasion de lancer une action individuelle à l'intention de la relève. Plusieurs webinaires transversaux ont été proposés aux membres de nos associations par Digital Professions libérales et notre sponsor Acerta.

Notre colloque de clôture, animé par le journaliste Luc Gilson, a pris place ce 23 septembre, journée mondiale des professions libérales, dans la salle de notre sponsor, la Banque Belfius. Pratiquement toutes nos fédérations membres y étaient représentées.

Notons la présence de la Ministre Valérie Glatigny et du Secrétaire d'Etat Mathieu Michel que nous remercions vivement. Merci aussi à nos autres orateurs pour la qualité de leurs présentations.

Le thème repris pour cette première édition « Les professions libérales, la relève est-elle assurée ? » a soulevé de nombreuses prises de position lors de la table ronde.

En conclusion, le statut libéral est un bien très précieux mais si fragile, nos jeunes ont-ils encore ce goût du risque dans un travail sans horaire fixe ?

La concurrence des grandes structures au forfait est bien présente, les professionnels libéraux pourraient perdre leur statut et se retrouver au service d'investisseurs commerciaux. Cette marchandisation qui nous guette requiert un sursaut de nos politiques.

L'UNPLIB doit tout mettre en œuvre pour obtenir une bonne réglementation des professions libérales et soutenir la création d'un ordre de droit public pour les professions qui n'en disposent pas encore.

Nous relayerons prochainement ce message aux autorités compétentes.

Pour terminer, je vous laisse découvrir le nouveau logo consacré à la semaine mondiale des professions libérales. Merci à tous pour votre implication et rendez-vous en 2023.

Bernard Jacquemin

Président de l'UNPLIB



Nouveau logo de la semaine des professions libérales



Vieillesse des titulaires de professions libérales, la relève est-elle assurée ?

Bruxelles, septembre 2022 – L’Unplib lance la 1ere Semaine des Professions Libérales du 19 au 23 septembre prochain, une occasion de célébrer la diversité et le dynamisme des professions libérales en Belgique. A cette occasion, l’Unplib avec le soutien du SNI, a établi un état des lieux des titulaires de professions libérales. Constat le plus interpellant : le vieillissement de ces professionnels. Près de 6 sur 10 ont ainsi plus de 20 ans de pratique. « C’est d’ailleurs le thème central du colloque qui clôturera cette semaine : la relève est-elle assurée ». L’optimisme n’est pas de mise : « 2/3 répondent par la négative ». Et la crise énergétique ? Si les factures explosent, la majorité ne s’inquiète pas (encore) pour la survie de leur activité.

A l’occasion de la Journée mondiale des professions libérales, l’Unplib met à l’honneur ses secteurs d’activités ainsi que les nombreux piliers qui la composent en organisant une série d’événements du 19 au 23 septembre autour d’une grande thématique : ‘Les jeunes, la relève est-elle assurée ?’ (www.semainedesprofessionsliberales.be).

C’est dans ce cadre que les deux organisations ont procédé à un état des lieux des titulaires de professions libérales en interrogeant plus de 300 d’entre eux. Le constat le plus interpellant est le vieillissement de l’ensemble du secteur. « 57% des répondants ont ainsi plus de 20 ans de pratique. Cela pose question », explique Bernard Jacquemin, Président de l’Unplib « C’est d’ailleurs le thème central de la semaine et du colloque qui la clôturera : la relève est-elle assurée? », poursuit-il. Et force est de constater que l’optimisme n’est peut-être pas de mise. « 2/3 répondent par la négative. C’est assez préoccupant. Il existe déjà dans certaines branches de vraies pénuries. »

Il y a pourtant un intérêt certain à se lancer dans ces professions. Les professions libérales restent en effet économiquement plutôt favorisées. « La crise du Covid a bien entendu touché le secteur mais sur le plan personnel, près de 4 sur 10 envisagent toutefois une croissance de leur activité dans les prochaines années, même si pour la majorité, cela ne devrait pas se traduire prochainement dans des investissements », continue Christophe Wambersie, Secrétaire général du SNI. Les professions libérales restent par ailleurs essentiellement des petites structures « plus de 80% d’entre elles ont moins de 10 collaborateurs mais les difficultés de recrutement n’épargnent pas le secteur », constatent les deux organisations. « Il y a un manque certain de personnel disponible sur le marché. »

Et la crise énergétique? «Comme partout, les factures explosent. Mais nous constatons en outre un phénomène, surtout dans les professions de soins, de reports, d’annulation de visites et de traitement. Les citoyens font des choix», s’inquiète Bernard Jacquemin. Aujourd’hui, toutefois, la crise ne menace pas (encore) la survie des activités des professions libérales. «A l’heure actuelle, seule une petite part (9,5%) imagine une fin de son activité à court-terme mais 45% des répondants pourraient y être forcés à plus long terme si la crise perdurait», assure t il. « En tout, cela fait donc une courte majorité ».

Enfin, les professions libérales veulent faire passer un autre message. « Selon 56% d’entre elles, leurs spécificités en termes d’indépendance, de secret professionnel notamment, sont de moins en moins reconnues », déplore encore le président de l’Unplib. « Cela se traduit par un sentiment de plus en plus fort de concurrence dans leur profession qui n’est que très peu lié, eu égard au manque de relève, à une augmentation du nombre de professions libérales. Les professions libérales sont aujourd’hui de plus en plus concurrencées par des coachs ou des consultants qui ne sont pas liés aux exigences des professions libérales et qui dès lors cassent les prix », conclut le Secrétaire général du SNI. .



Malgré une conjoncture économique défavorable, 9 indépendants débutants sur 10 se disent positifs quant à l’avenir de leur entreprise

Bruxelles, Septembre 2022 – L’administration, la tarification et la recherche de nouveaux clients constituent les plus grands défis à relever selon les indépendants débutants. Pour la première fois, la hausse des coûts de l’énergie inquiète également les jeunes entrepreneurs. C’est ce qu’il ressort d’une enquête biennale menée par l’entreprise de services RH Acerta auprès de plus de 1000 indépendants belges ayant lancé leur activité il y a un an et demi. Malgré l’incertitude économique qui règne actuellement et tous les défis auxquels sont confrontés les indépendants, 90 % d’entre eux envisagent l’avenir de manière positive.

Tous les deux ans, Acerta recueille les obstacles et les défis auxquels sont confrontés les indépendants débutants dans l’Indicateur. Cette année, l’administration (39 %), la tarification (32 %) et la recherche de clients (30 %) composent le trio de tête.

	2022	2020
Administration	39 %	34 %
Tarification	32 %	27 %
Trouver des clients	30 %	33 %
Législation	29 %	26 %
Trouver un comptable	21 %	19 %
Aide et conseils de tiers	18 %	17 %
Assurance	18 %	15 %
Financement	15 %	16 %
Néant	14 %	20 %
Concurrence	10 %	11 %
Établir un plan d’entreprise	8 %	9 %
Concurrence en ligne	6 %	6 %
Infrastructure	5 %	8 %
Autre	5 %	4 %
Trouver du personnel	4 %	3 %
Conjoncture	3 %	2 %

Illustration 1 : Liste et importance des obstacles lors du lancement d’une activité indépendante : 2020 et 2022

Les difficultés que rencontrent les entrepreneurs en matière de tarification sont dues à la situation que nous connaissons aujourd’hui sur le marché des prix de l’énergie. Interrogés explicitement sur l’impact de la hausse des coûts de l’énergie sur leur entreprise, plus de la moitié (53 %) des indépendants débutants admettent que ces coûts ont un impact modéré, voire (très) important. 21 % vont même jusqu’à penser qu’ils devront peut-être cesser leurs activités pour cette raison. 6 % estiment d’ailleurs qu’un tel arrêt est (très) probable.

Quel est l’impact de la hausse des prix de l’énergie sur votre entreprise ?

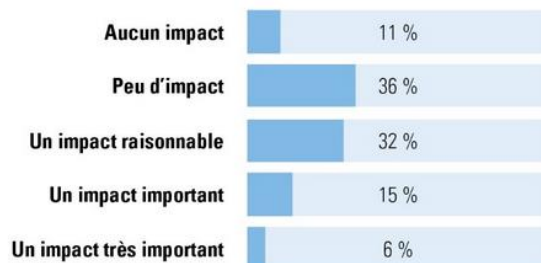


Illustration 2 : L’impact des prix de l’énergie sur les activités des indépendants (débutants)

Cela vous fait-il courir le risque de devoir cesser votre activité ?

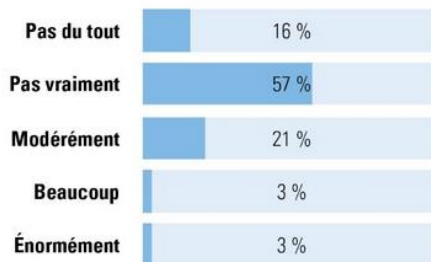


Illustration 3 : Arrêt possible des activités en raison de la hausse des prix de l’énergie pour les indépendants (débutants)

Nadine Morren, Directrice Service à la Clientèle chez Acerta, explique : « *Les indépendants continuent de considérer la charge administrative comme le principal obstacle auquel ils doivent faire face. Les tâches administratives ne disparaissent pas après le lancement de l’activité indépendante, mais se poursuivent avec l’organisation des livraisons, le suivi des débiteurs, etc. Certaines procédures sont, par ailleurs, relativement lourdes. L’administration demeure dès lors un véritable défi. Depuis le début de cette année, la hausse des prix de l’énergie et l’inflation constituent de nouveaux défis. Ces nouvelles difficultés multiplient non seulement les coûts des indépendants, mais empêchent également la plupart d’entre eux de déterminer ce qui constitue un prix raisonnable pour leur produit ou service. Nous constatons en effet que la tarification est source de maux de tête pour bien des indépendants.* »

Pas moins de 90 % des indépendants débutants se montrent positifs quant à l’avenir

Malgré tous les obstacles et les défis liés au lancement de leurs activités, les indépendants qui se lancent dans l'aventure sont optimistes quant à l'avenir : 68 % se disent « plutôt positifs » et 22 % sont même « très positifs ». 9 % voient toutefois l'avenir plutôt négativement, et 1 % très négativement.

Comment voyez-vous l'avenir de votre entreprise ?

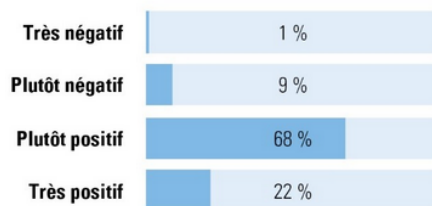


Illustration 4 : Perspectives d'avenir des indépendants débutants

Nadine Morren d'Acerta poursuit : « Cela illustre l'enthousiasme et la détermination typiques de ceux qui voient un avenir pour eux en tant qu'indépendants. Se lancer comme indépendant est un choix conscient. Il faut être motivé pour sauter le pas. Pour beaucoup, cette motivation positive l'emporte sur tout ce qui pourrait être perçu comme négatif. Un indépendant (débutant) en activité principale ne se laissera pas facilement décourager, semble-t-il. »

À propos des chiffres

L'Indicateur est une enquête menée auprès d'indépendants débutants pour prendre le pouls des starters concernant une série de thèmes clés. Cette quatrième édition s'est déroulée du 16 mai au 5 juin 2022 auprès d'indépendants ayant démarré leur activité à partir du 1er janvier 2021 (démarrage depuis un an et demi). Au total, 1100 personnes ont participé. Les éditions précédentes ont eu lieu en 2017, 2018 et 2020.

À propos d'ACERTA

ACERTA est un groupe de services RH établi en Belgique, spécialisé dans les conseils, l'informatisation et le traitement des processus administratifs en matière de traitement des salaires, de sécurité sociale, de formalités d'établissement et de politique RH professionnelle. Le groupe soutient les entrepreneurs et organismes dans chaque phase de leur croissance, et dans chaque processus RH. Priorité à l'humain, telle est la devise d'ACERTA. ACERTA met tout en œuvre pour que ses collaborateurs puissent aider les entreprises à valoriser leur capital humain. ACERTA est le partenaire idéal pour les indépendants débutants ou confirmés, les professions libérales, les PME et les professionnels RH dans les entreprises privées et les organismes publics.

ACERTA compte plus de 1400 collaborateurs, répartis dans 25 bureaux en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Un starter sur quatre passe effectivement par les guichets d'entreprises d'ACERTA. Le groupe gère le statut d'un indépendant sur trois et une société sur quatre a recours à ses solutions RH et/ou payroll.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

ACERTA – Sylva De Craecker
T +32 478 27 93 62
E Sylva.De.Craecker@ACERTA.be

BEPUBLIC – Arno Creve
T +32 498 59 16 13
E arno@bepublic.be

acerta

Malgré la crise du coronavirus et la conjoncture économique défavorable, 7 indépendants débutants sur 10 se disent plus heureux que lorsqu'ils étaient salariés

Bruxelles, septembre 2022 – 7 indépendants sur 10 se disent plus heureux aujourd'hui que lorsqu'ils étaient salariés. C'est ce qu'il ressort du Baromètre des starters réalisé tous les deux ans par le prestataire de services RH Acerta auprès de plus de 1000 indépendants ayant lancé leurs activités il y a un an et demi. Un tiers des indépendants se disent beaucoup plus heureux aujourd'hui que lorsqu'ils travaillaient pour un employeur. Bien que 58 % des indépendants débutants soient stressés par leur travail, il s'agit d'une baisse considérable par rapport à 2020, où ils étaient 72 %.

De nombreux Belges actifs ont envisagé un changement de carrière lors de la crise du coronavirus. Le passage au statut d'indépendant n'a cependant pas été évident pour de nombreux travailleurs salariés, d'autant plus en période d'incertitude économique. Ceux qui ont tout de même franchi le pas ne se plaignent pas, comme le démontrent les chiffres. Près de sept indépendants débutants sur dix (69 %) déclarent aujourd'hui être (beaucoup) plus heureux comme indépendants que comme salariés. 24 % d'entre eux se disent quant à eux aussi heureux en tant qu'indépendants qu'en tant que salariés.

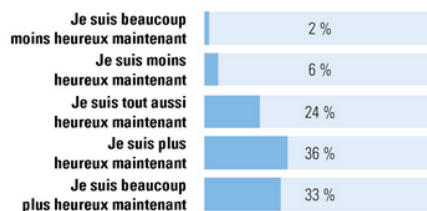


Illustration 1 : Comparaison du niveau de bonheur entre le statut d'indépendant et celui de travailleur salarié

Katrien Jonckheer, experte chez Acerta Starters & Indépendants, explique : « Il est particulièrement frappant d'observer que pas moins d'un tiers des indépendants (33 %) sont beaucoup plus heureux que lorsqu'ils étaient salariés. En 2020, ils n'étaient que 18 %. Le statut d'indépendant en activité principale constitue donc l'étape idéale pour un plus grand nombre de personnes. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons tous devenir indépendants, mais pour ceux qui en ont envie, c'est souvent le bon choix de carrière. »

Le niveau de stress des indépendants est moins élevé que pendant la période du coronavirus

Tous les débuts, bien sûr, restent excitants et stressants à la fois. Environ 58 % des starters sont stressés par leur travail. Outre la création d'une entreprise, la conjoncture économique constitue également un facteur de stress. 32 % d'entre eux affirment que la pénurie mondiale de matériaux représente un défi pour leur entreprise et près d'un sur cinq (19,3 %) estime que la guerre en Ukraine engendre un climat d'incertitude. Le niveau de stress des indépendants en 2022 semble néanmoins être presque retombé à son niveau d'avant la crise. En 2020, alors que le coronavirus faisait rage, 72 % des indépendants débutants ont connu des niveaux de stress modérés, voire élevés, alors que juste avant la crise, ce chiffre s'élevait à 52 %. Selon 28,6 % des starters, la crise du coronavirus a toutefois fait apparaître de nouvelles opportunités.

**Dans quelle mesure votre carrière de travailleur
indépendant vous a-t-elle stressé(e) / vous stresse-t-elle ?**

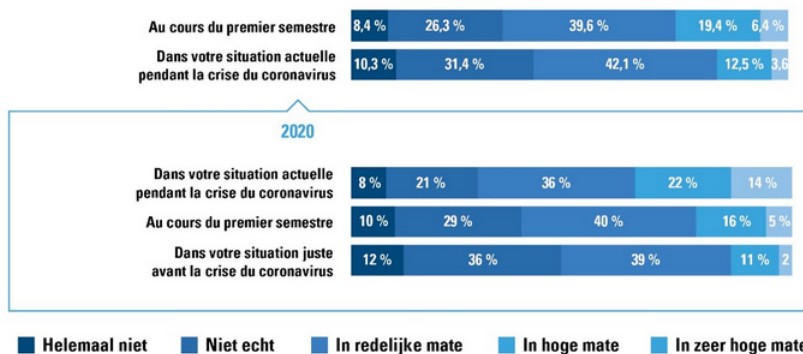


Illustration 2 : Niveau de stress lié au travail parmi les indépendants : avant et pendant la crise du coronavirus, et maintenant (2022).

À propos des chiffres

L'Indicateur est une enquête menée auprès d'indépendants débutants pour prendre le pouls des starters concernant une série de thèmes clés. Cette quatrième édition s'est déroulée du 16 mai au 5 juin 2022 auprès d'indépendants ayant démarré leur activité à partir du 1er janvier 2021 (démarrage depuis un an et demi). Au total, 1100 personnes ont participé. Les éditions précédentes ont eu lieu en 2017, 2018 et 2020.

À propos d'ACERTA

ACERTA est un groupe de services RH établi en Belgique, spécialisé dans les conseils, l'informatisation et le traitement des processus administratifs en matière de traitement des salaires, de sécurité sociale, de formalités d'établissement et de politique RH professionnelle. Le groupe soutient les entrepreneurs et organismes dans chaque phase de leur croissance, et dans chaque processus RH. Priorité à l'humain, telle est la devise d'ACERTA. ACERTA met tout en œuvre pour que ses collaborateurs puissent aider les entreprises à valoriser leur capital humain. ACERTA est le partenaire idéal pour les indépendants débutants ou confirmés, les professions libérales, les PME et les professionnels RH dans les entreprises privées et les organismes publics.

ACERTA compte plus de 1400 collaborateurs, répartis dans 25 bureaux en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Un starter sur quatre passe effectivement par les guichets d'entreprises d'ACERTA. Le groupe gère le statut d'un indépendant sur trois et une société sur quatre a recours à ses solutions RH et/ou payroll.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

ACERTA – Sylva De Craecker
T +32 478 27 93 62
E Sylva.De.Craecker@ACERTA.be

BEPUBLIC – Arno Creve
T +32 498 59 16 13
E arno@bepublic.be

acerta

Tous les conjoints-aidants auront enfin le droit d'accéder au calcul de la condition d'ouverture de la pension minimum

Le Conseil des Ministres a approuvé une mesure qui vise à adapter la période de référence pour l'accès des travailleurs indépendants à la pension minimum pour les conjoints-aidants.

David Clarinval, le Ministre des Indépendants, souligne que : « Cette mesure, qui pourrait avoir 17.326 bénéficiaires au total (dont principalement des femmes actives dans le milieu agricole et commercial), **permettra aux conjoints-aidants (nés entre 1956 et 1968) d'obtenir la possibilité d'accéder à la pension minimum.** C'est une avancée pour leur statut puisqu'auparavant toute une série de conjoints-aidants se retrouvaient sans aucun droit à la pension propre».

Rappelons que le statut de conjoint-aidant est attribué à tout partenaire (marié ou cohabitant légal) d'un travailleur indépendant, qui apporte une aide effective à son conjoint/partenaire indépendant (régulièrement ou au moins 90 jours par an), qui n'a pas plus de 3.000 euros par an de revenus propres d'une activité professionnelle indépendante, qui n'a pas de revenus en tant que salarié ou fonctionnaire ni de revenus de remplacement lui ouvrant des droits personnels en matière de sécurité sociale.

Ce n'est que depuis 2003 et la création de leur statut « conjoint-aidant », qu'ils ont pu de manière facultative s'assujettir au « maxi-statut » leur permettant d'obtenir des droits sociaux dont des droits à la pension. Cette affiliation fut rendue obligatoire le 1er juillet 2005.

Comme cette constitution de droits à la pension est arrivée tardivement, certains conjoints-aidants, nés entre le 1er janvier 1956 et le 31 mai 1968, ne pourront donc satisfaire à la condition d'avoir presté suffisamment d'années de carrière constitutives de pension (soit 30 ans) pour ouvrir un droit à un calcul sur base de la pension minimum.

Pour soutenir les nombreux conjoints-aidants qui n'entrent pas dans les conditions pour la pension minimum, la nouvelle mesure prévoit d'adapter la période de référence pour le calcul de la condition d'accès à la pension minimum. Dorénavant, ces conjoint-aidants devront prouver, pour accéder à la pension minimum dans le régime indépendant, une carrière (c'est-à-dire les périodes prestées dans les régimes salarié et indépendant entre 2003 et la date de pension) qui est au moins égale aux deux tiers (2/3) du nombre maximal d'années situés dans la période du 1er janvier 2003 jusqu'à la date de pension.

La mesure entre en vigueur pour toutes les pensions de retraite de conjoints aidants qui prennent cours à partir du 1er janvier 2023.



Union des professions
libérales et intellectuelles

